

Information relative au changement de méthodes d'analyses et de mesures

Contexte : La méthode de la détermination de la demande chimique en oxygène (DCO) selon la norme NF T90-101 utilise des composés toxiques pouvant nuire à la santé et à l'environnement. Certains de ces composés sont soumis progressivement à des restrictions d'usage et les laboratoires sont incités par la Commission Qualité de l'eau de l'AFNOR à mettre en place des méthodes d'analyses alternatives.

Au vu de ces éléments, le LERES a validé la méthode de détermination de la DCO à petite échelle en tube fermé selon la norme ISO 15705 sur les matrices eaux douces et eaux résiduaires. Les performances de cette méthode sont équivalentes à celles de la méthode selon la norme NF T90-101 et la limite de quantification est plus faible (8 mg/L d'O₂ pour les deux matrices)

Le LERES prévoit donc le transfert des analyses de la DCO vers la méthode ISO 15705.

MOLECULE	Principe analytique	Méthode	Changement
DCO	Minéralisation et titrimétrie	NF T90-101 (2021)	Pour toutes les matrices eaux douces et eaux résiduaires, remplacement de la méthode de détermination de la demande chimique en oxygène selon la norme NF T90-101 par la méthode de détermination de la demande chimique en oxygène à tube fermé selon la norme ISO 15705.
ST-DCO	Minéralisation en tube fermé et dosage par colorimétrie	ISO 15705 (2002)	Nouveau domaine d'application validé. Méthode validée entre 8 et 1500 mg/L pour les eaux douces et eaux résiduaires contenant 1g/L de chlorures au maximum. Au-delà, une dilution de l'échantillon est appliquée en amont de la minéralisation.

Date d'effet : 01/03/2021

Date d'information :